

Bruxelles, le 21 fevrier 1985

NOTE BIO COM(85) 71 AUX BUREAUX NATIONAUX
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

432

REUNION DE LA COMMISSION DU 20 FEVRIER

P I M

Au cours de sa reunion de hier la Commission a approuve les grandes lignes d'une nouvelle proposition en matiere de Programmes integres mediterraneens.

Il est rappele que l'origine des PIM remonte a la reponse au mandat du 30 mai 1980 et que le Conseil Europeen en 1984 a Bruxelles a exprime de facon claire la volonte des Chefs d'Etat et de Gouvernement de voir mis en oeuvre des programmes integres specialement destines aux regions mediterraneennes.

Dans la situation economique actuelle les PIM visent deux objectifs :

- contribuer a la solution des difficultes transitoires qu'eprouveront ces regions a cause de l'elargissement,
- trouver des reponses aux demandes exprimees par le memorandum grec.

En outre, la nouvelle proposition se situe dans un CONTEXTE POLITIQUE qui est notamment determine par :

- la decision du Conseil Europeen en decembre a Dublin concluant sur l'incompatibilite de la proposition precedente de la Commission avec la situation budgetaire de la Communaute;
- le lien etabli par le gouvernement grec entre l'aboutissement des negociations sur l'elargissement et l'approbation des PIM;
- la position prise par un grand nombre de membres du Parlement Europeen en faveur d'un effort substantiel pour le developpement des regions mediterraneennes.

L'action des PIM sera definie suivant TROIS AXES :

- le developpement des regions en valorisant les ressources humaines et en favorisant plus particulierement l'acces des jeunes a l'emploi,
- l'adaptation de ces regions suivant les necessites de modernisation ou de reorganisation de structures anciennes bousculees par l'elargissement et par la confrontation avec des competeurs industriels plus solides,
- un soutien direct a l'emploi et aux revenus qui restera indispensable dans certaines regions ou les actions de reconversion butent sur un vieillissement demographique, la qualite et l'anciennete de l'enracinement rural.

La Commission considere qu'il n'est pas necessaire de faire appel a la creation d'un nouvel instrument pour la MISE EN OEUVRE de cette action communautaire, mais que celle-ci peut etre assuree moyennant un redeploiement des disponibilites budgetaires dans le cadre des fonds existants et un effort budgetaire additionnel qui devrait s'elever a un montant au moins egal a 2 milliards d'ECUS sur sept ans. Des emprunts consentis par les institutions de pret existants aux regions mediterraneennes pourraient etre de l'ordre de 2,5 MECUS pendant la meme periode (avec possibilite de bonification eventuelle).

L'action s'effectuera sur la base de PROGRAMMES D'ENSEMBLE presentes par les Etats membres concernes. Un Groupe de Commissaires preside par le President de la Commission examinera la mise en oeuvre des PIM. Il sera assiste par un Comite de mise en oeuvre des PIM compose de hauts fonctionnaires eventuellement renforce par des experts.

Le comite decidera de la contribution communautaire au programmes sur base de leur conformite avec les criteres precites. L'evaluation des programmes du point de vue budgetaire et economique (couts/avantages) se fera de facon reguliere et le point sur l'execution par region prendra la forme d'un rapport redige par les regions sur l'execution des PIM. Ce dispositif devrait pouvoir assurer l'approche globale et integree des actions et garantir l'efficacite de la contribution communautaire suivant les lignes precitees.

SITUATION ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE

=====

La Commission a adopte une communication au Conseil sur la situation economique en vue de la preparation du Conseil ECO/FIN du 11 mars prochain. En se limitant a quelques traits essentiels a noter :

1. En ce qui concerne les perspectives : une amelioration legere par rapport aux previsions du rapport annuel d'octobre dernier : croissance en 1985 de 2,4 au lieu de 2,2 %;
2. Les lignes directrices de ce dernier rapport restent valables et notamment :
 - ouverture du marche interieur europeen;
 - la tache d'assurer la stabilite interne et externe a assumer par la politique monetaire;
 - necessite d'un dialogue entre partenaires sociaux et gouvernements.
3. D'une maniere generale la reprise en Europe reste modeste et on ne voit pas encore une tendance significative a la resorption du chomage dans la Communaute.

ACIER : TAUX D'ABATTEMENT POUR LE 2EME TRIMESTRE

=====

La Commission a adopte hier les taux d'abattement relatifs a la production siderurgique pour le deuxieme trimestre de 1985. La Commission a opte cette fois encore pour la prudence en raison notamment d'indications des producteurs et des consommateurs d'acier selon lesquelles la hausse saisonniere normale de la demande pendant le deuxieme trimestre de l'annee pourrait etre contrecarree.

Rappelons que les taux d'abattement pour le premier trimestre de 1985 avaient ete legerement corriges a la hausse (voir Memo 8/85).

Comme toujours, la Commission se reservera la possibilite de modifier le cas echeant les quotas de production pour le deuxieme trimestre, au plus tard a la fin de la premiere semaine du mois de mai si les conditions du marche siderurgique le justifient.

POLITIQUE COMMUNAUTAIRE DES MIGRATIONS

=====

La Commission a, sous proposition de M. Sutherland, approuve une communication au Conseil comportant des orientations pour une politique communautaire des migrations.

Cette communication a pour objet d'actualiser la politique de la Commission a l'egard des travailleurs migrants et de leurs familles et de relancer au niveau du Conseil et du Parlement une discussion sur les meilleurs moyens d'accomplir des progres dans ce domaine.

Le Commissaire Sutherland est habilite a mettre au point cette communication et la transmettre au Conseil et au Parlement.

M. Sutherland vous entretiendra de ces orientations lors d'une conference de presse demain a midi.

MATERIEL DIFFUSE AU RENDEZ-VOUS DE MIDI

=====

IP 36 - 6eme seminaire pour ieunes diplomates des Etats membres

IP 39 - La Commission clot la procedure anti-dumping concernant des importations de patins a glace

IP 40 - Bulletin petrolier

IP 43 - Aide alimentaire

MEMO 14 - Taux d'abattement de la production siderurgique pour le 2eme trimestre

2 procedures anti-dumping.

Amities,

H. PAEMEN, COMEUR, 15H00, V///